



Informations concernant la retraite et sa préparation

Ce document a pour vocation d'aider les Cernois dans leurs recherches d'informations et de contacts concernant la retraite et sa préparation. Il est de la responsabilité de chacun de s'informer et d'entreprendre les démarches nécessaires.

Le document a été établi avec les informations existantes au 01.07.2015. Il n'est pas exhaustif.

Si vous constatez des changements que nous n'aurions pas intégrés dans ce document, merci de nous en informer.

Les démarches à prévoir

Les pré-retraites :

- <https://admin-eguide.web.cern.ch/procedure/travail-temps-partiel>
- <https://admin-eguide.web.cern.ch/procedure/travail-temps-partiel-comme-mesure-de-pre-retraite-ntp>
- <https://admin-eguide.web.cern.ch/procedure/systeme-de-conge-epargne>

Le départ en retraite :

- http://cds.cern.ch/record/1995621/files/WYLC_fr.pdf
- <https://admin-eguide.web.cern.ch/procedure/formalites-de-depart>

Le dernier séminaire de préparation à la retraite avec les liens vers les différentes vidéos dans CDS et noms des personnes de contacts

- <https://indico.cern.ch/event/141029/other-view?view=standard>

Autre démarche importante à prévoir :

Le bulletin d'adhésion au Groupement des Anciens du CERN et de l'ESO (GAC-EPA)
<http://www.gac-epa.org/Organization/MembershipForm/MembershipForm-fr.php>

Qui contacter si vous êtes toujours en activité au Cern mais que vous percevez, ou que vous allez percevoir, une retraite d'un autre régime

Le contact que les futurs pensionnés doivent avoir, en dehors du Cern, est le dernier organisme où ils ont cotisé (mais ils devront tout de même contacter chaque organisme qui devra individuellement leur verser leur part de pension le cas échéant).



Les contacts de certains organismes en France et en Suisse peuvent se trouver à :

- https://cds.cern.ch/record/1995621/files/WYLC_fr.pdf

A noter : sauf changement, pour la prise en compte des années de travail au CERN, l'organisme contactera le CERN directement. Cette action est relative à la circulaire n°DSS/DACI/2010/89 du 4 mars 2010 disponible à :

- http://www.lexisnexis.fr/pdf/DO/FI_circulaire_retraite.pdf
- http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Circulaires-complementaire_DSS-DACI-2012-127_cle83d496.pdf
- <http://www.securite-sociale.fr/>
- <http://circulaires.legifrance.gouv.fr/>.

La personne concernée pourra ainsi enclencher la procédure elle-même, si l'organisme concerné par sa retraite n'a pas contacté le CERN. (Utilisation des annexes de la circulaire DSS/DCAI/2010/85)

Des informations sont également disponibles sur le site du groupement des Français du CERN = GFC

- <https://info-gfc.web.cern.ch/info-gfc/GFC-dossier-retraite.htm>

Si les contacts recherchés ne se trouvent pas dans ce document, vous pouvez éventuellement contacter le service social du CERN :

- <http://hr-dep.web.cern.ch/fr/social/service-des-affaires-sociales>.

Autres renseignements

Le service des Prestations de la Caisse de Pensions peut être contacté pour des renseignements concernant la Pension du Cern :

- <http://pensionfund.cern.ch/>

Le CERN, via le service social, ne peut pas prendre part aux différentes démarches mais peut éventuellement aiguiller les personnes (au tout début) :

- <http://hr-dep.web.cern.ch/fr/contact/!%C3%A9quipe-du-service-des-affaires-sociales>

Le GAC-EPA organise chaque mois des permanences avec entretiens individuels, ouvertes aux bénéficiaires de la Caisse de Pensions et à tous ceux qui approchent de la retraite:

<http://www.gac-epa.org/History/Calendars/Calendar-fr.html>

Les démarches administratives ou autres contacts à avoir sont du domaine privé et à la charge unique des membres du personnel.